



Arles, lundi 28 mars 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01304

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Autres événements**Boucles pédestre de Maguelone
via la passerelle du Pilou****Simple information (Arrêt de navigation au niveau de la
passerelle flottante de Villeneuve) (tous les usagers - dans les
deux sens)**

- le 03/04/2022 de 08:30 à 10:29o **Canal du Rhône à Sète**

entre les pk 50.200 (amont passerelle du Pilou) et pk 50.300 (aval passerelle du pilou)

Commentaire :

En raison d'une course pédestre, les usagers de la voie d'eau sont informés d'un arrêt de navigation de 02h00 le dimanche 03 avril 2022 ceci entre les PK et horaires précités. L'arrêt sera precrit dès publication de l'arrêté réglant cette mesure temporaire.

La passerelle de Villeneuve sera infranchissable aux navigants, le temps de l'interruption de navigation.

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

04/04/2022

Par délégation

Joseph VIOLLIN